

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-5-5-3

Séance du lundi 16 mai 2022

PARTICIPATION FINANCIÈRE EN FAVEUR DES CENTRES DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE DELEGUES ANNEE 2022

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien
LUTENBACHER Annick donne procuration à SCHELLENBERGER Raphaël
OEHLER Serge donne procuration BEY Françoise
QUINTALLET Ludivine donne procuration à KOBRYN Florian
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

ABSENTS :

FUCHS Bruno
HEMEDINGER Yves
KOCHERT Stéphanie
ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L2112-2 du Code de la Santé Publique,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-2-5-1 du 28 mars 2022 relative au Budget primitif 2022 : Jeunesse, Sport, Réussite éducative et bilinguisme,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-2-8-3 du 28 mars 2022 relative aux autorisations de programme et d'engagement du budget primitif 2022,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-2-8-5 du 28 mars 2022 relative au Budget primitif 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU les budgets prévisionnels 2022 pour le fonctionnement des dix Centres de Planification et d'Education Familiale adossés à neuf centres hospitaliers et au Mouvement Français du Planning Familial du Bas-Rhin,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme du 25 avril 2022.
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les participations financières nécessaires au fonctionnement des dix Centres de Planification et d'Education Familiale adossés à neuf centres hospitaliers et au Mouvement Français du Planning Familial du Bas-Rhin pour un montant total de 800 978 euros selon le détail précisé en annexe à la présente délibération,
- Autorise le versement trimestriel des participations financières dues aux dix Centres de Planification et d'Education Familiale adossés à neuf centres hospitaliers et au Mouvement Français du Planning Familial du Bas-Rhin,
- Prélève les crédits sur l'imputation suivante sous réserve du vote de la décision modification N°1 2022 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P112	P1120001	P112E05	T01	(2463) 65-6568-411	800 978 €
TOTAL					800 978 €

Alain COUCHOT, en sa qualité de membre du Conseil de surveillance au sein du Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace, ne participe ni au débat ni au vote.

Karine PAGLIARULO, en sa qualité de membre du Conseil de surveillance des Hôpitaux Civils de Colmar, ne participe ni au débat ni au vote.

Michèle ESCHLIMANN, en sa qualité de membre du Conseil de surveillance au sein du Centre Hospitalier de Saverne, ne participe ni au débat ni au vote.

Isabelle DOLLINGER, en sa qualité de membre du Conseil de surveillance au sein du Centre Hospitalier de Haguenau, ne participe ni au débat ni au vote.

Stéphanie KOCHERT, en sa qualité de membre du Conseil de surveillance au sein du Centre Hospitalier de Wissembourg, ne participe ni au débat ni au vote.

Karine PAGLIARULO, en sa qualité de membre du Conseil de surveillance au sein du Centre Hospitalier de Guebwiller, ne participe ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité